



Le secrétaire est l'assistant administratif du vétérinaire. Il assure le secrétariat et/ou l'accueil de la clinique vétérinaire.

### SES ACTIVITÉS

- Relations clientèle : accueil physique et téléphonique, prise de rendez-vous, vente au comptoir des produits vétérinaires sans prescription, information sur l'entretien et l'hygiène des animaux.
- Tenue de l'espace de vente : passation des commandes, réception des livraisons, suivi des stocks, entretien des espaces d'accueil, remplissage des présentoirs de l'espace de vente, participation à l'hygiène et l'entretien des locaux.
- Comptabilité : tenue de la caisse, réalisation d'opérations comptables simples.
- Secrétariat : tenue des dossiers des animaux, des clients et des élevages, préparation et suivi des documents professionnels et du courrier, tenue du planning.

### LE MÉTIER ET SES DÉCLINAISONS

L'emploi de secrétaire vétérinaire est peu présent en clinique canine et davantage en cliniques rurales. Dans ces dernières, le travail administratif est plus important et la présence d'auxiliaires vétérinaires est d'autant moins nécessaire que les animaux de rente sont soignés directement dans les exploitations agricoles.

### ACCÈS AU MÉTIER

L'accès au métier n'exige pas de diplôme particulier. La formation est assurée au poste par le vétérinaire et l'équipe de la clinique.

Il existe le titre de secrétaire technique, option vétérinaire accessible en contrat de professionnalisation. Également, le BEPA secrétariat accueil propose une option assistant vétérinaire.

### ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Davantage en cliniques canines et mixtes qu'en clinique rurale, le secrétaire peut développer une compétence d'assistance technique au vétérinaire. Il lui est alors possible d'évoluer vers un poste d'auxiliaire vétérinaire. Une fois maîtrisées les principales compétences du poste d'auxiliaire vétérinaire, l'accès au titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV) peut se faire par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

### STATUT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier s'exerce en statut de salarié. Les cliniques sont le plus souvent ouvertes le samedi.

### DONNÉES SUR L'EMPLOI

6 500 cliniques environ  
4 700 emplois du personnel salarié (secrétaires, auxiliaires vétérinaires et vétérinaires).  
C'est un métier essentiellement féminin.  
La rémunération salariale minimale conventionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2015.  
1 538 € (brut mensuel)

### EN SAVOIR PLUS

- [www.secretairetechnique.fr/secretaire%20technique%20option%20veterinaire.asp](http://www.secretairetechnique.fr/secretaire%20technique%20option%20veterinaire.asp)